

## La direction générale du Collège Ahuntsic s'enlise

En effet, la direction générale du Collège Ahuntsic a décidé, d'ajouter l'insulte à l'injure en décidant de faire une demande de révision judiciaire de la récente décision arbitrale lui ordonnant de payer les enseignants du Collège pour les jours repris à la suite de la grève de cinq jours et demi en 2005. Puis, du même souffle, elle décide de publier cette décision à l'ensemble de la communauté collégiale en reprenant l'essentiel de l'argumentation tenue par sa procureure lors de cet arbitrage. Argumentation qui, il faut le dire, n'a convaincu personne, pas même l'arbitre au dossier, M. Pierre A. Fortin, dont la réputation n'est plus à faire en matière de relation de travail.

Rappelons que cet arbitrage s'est tenu au collège devant l'arbitre précité et en présence de deux assesseurs : l'un représentant la partie patronale, Mme Diane Brien de la Fédération des cégeps, et Me Louis Philippe Lépine, enseignant au Collège Ahuntsic, représentant la partie syndicale. Il s'agit donc d'une décision extrêmement bien ficelée et bien appuyée sur la convention collective et les lois du travail pertinentes. Le juge de la Cour supérieure qui devra statuer sur la requête du Collège aura donc fort à faire pour renverser cette décision, puisqu'il ne peut intervenir qu'en cas de décision arbitrale « manifestement déraisonnable ». Les conseillers juridiques ainsi que la direction de notre fédération syndicale

demeurent confiants et se disent prêts à aller jusqu'à la Cour suprême, s'il le fallait, pour faire reconnaître notre droit à être payé pour le travail que nous accomplissons. Entre-temps, l'intérêt continue de courir sur les sommes qui nous sont dues.

Enfin, ce communiqué ne fait que nous montrer le désarroi qui agite la direction et qui lui fait oublier toute prudence dans ses relations avec le Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic. En effet, une autre sentence arbitrale qui a fait jurisprudence dans les Collèges du Québec interdit aux directions locales de s'adresser ainsi, directement, à ses enseignants en ce qui regarde les relations de travail. La table est donc mise pour les mois à venir.

L'exécutif du SPECA

### ... SOMMAIRE ...

- Bilan de l'assemblée syndicale du jeudi 13 mars 2008 ..... 2
- Vers un rassemblement du monde de l'éducation ..... 5
- La privatisation en éducation : une réalité dissimulée ..... 7

## Bilan de l'assemblée syndicale du jeudi 13 mars 2008

C'est à la petite cafétéria, remplie de professeurs intéressés par les dossiers à l'ordre du jour de l'assemblée syndicale du 13 mars 2008, la 1<sup>er</sup> assemblée syndicale de la session hiver 2008. Malgré un ordre du jour assez copieux, l'assemblée a été menée rondement et s'est déroulée dans une atmosphère sereine et même parfois enjouée. Voici les principales questions qui y ont été traitées :

- le dossier d'aide à la réussite;
- la politique d'assistance professionnelle (PAP);
- le dossier de la 27<sup>e</sup> paie;
- le plan d'action nationale lié à la profession enseignante;
- le suivi des griefs en application du nouvel article 9-2.00 de la convention collective.

D'entrée de jeu, la présidente, Annette Gélinas, a informé l'assemblée de développements récents, notamment :

- Que Suzie Tremblay se joindrait à l'équipe du SPECA en remplacement de Lorraine Fradette qui avait déjà annoncé sa volonté de prendre sa retraite.
- Elle a ensuite fait le point sur les relations Collège/SPECA à la suite de deux événements marquants de notre vie syndicale : d'une part le fait que nous ayons gagné le grief par lequel nous exigeons pleine compensation financière pour les journées de cours dont le Collège a exigé la reprise suite à notre dernière grève (valeur estimée de ce gain de 750 000 \$); d'autre part le refus, par le comité de sélection du prochain directeur général de faire sienne la proposition unanime de la Commission des études concernant les critères d'éligibilité à cette fonction, ce qui est une première au Collège.
- Elle informa aussi l'assemblée syndicale de l'organisation, à l'initiative de la FNEEQ, d'un rassemblement visant à stimuler la réflexion sur l'« Avenir du système d'éducation québécois ». À ce jour, toutes les grandes organisations syndicales ont adhéré à ce projet ainsi que de nombreux groupes populaires.

Des textes circuleront, dès cette session, auprès des membres de tous les organismes intéressés (et il pourrait y avoir un débat midi sur ce thème avant la fin de la session au SPECA). Les visions de tous les partenaires seraient confrontées et un texte commun recherché au cours de la session automne 2008. Le rassemblement se tiendrait à l'hiver 2009.

### DOSSIER DE L'AIDE À LA RÉUSSITE

Annette Gélinas et Michel Desmarais ont expliqué les raisons ayant amené l'exécutif du SPECA à inscrire ce point à l'ordre du jour de cette assemblée et justifié, à la lumière de l'expérience de la session actuelle et des ressources utilisées par le passé, la proposition que l'exécutif a soumise à l'assemblée et qui fut adoptée à l'unanimité.

*Que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour négocier l'ajustement suivant à la lettre d'entente sur l'aide à la réussite : Ajouter, au second paragraphe du point 2 de l'entente, un quatrième élément se lisant ainsi :*

*elle reçoit, au plus tard au 1<sup>er</sup> octobre d'une année donnée, le bilan financier complet de l'utilisation des ressources financières faites au cours de l'année précédente et le bilan global des ressources qui étaient disponibles en début de ladite année.*

*Qu'il soit mandaté pour exiger l'injection de 600 000 \$ dans le dossier d'aide à la réussite pour l'année scolaire 2008-2009 afin de maintenir minimalement les ressources actuellement injectées dans cette mission du Collège et contribuer aux nouveaux objectifs apparaissant dans le Plan stratégique 2008-2013 du Collège.*

### POLITIQUE D'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE

Annette Gélinas a présenté un bref historique de ce dossier, notamment le fait que notre premier dépôt au C.R.T. pour obtenir une Politique d'assistance professionnelle date de 1993. Ce projet s'appuyait sur une



→ → → Suite de la page 2

entente type de la FNEEQ dont elle rappelle les grands principes. Elle a fait le bilan des négociations entreprises depuis environ un an avec le Collège et compare notre approche avec le projet « dit final et définitif » de la partie patronale. Elle souligne finalement que ledit projet « final et définitif » du Collège est à toutes fins utiles le même que leur projet initial et se fonde beaucoup sur les exigences de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Elle termine en présentant la proposition que l'exécutif du SPECA a fait à l'assemblée et qui fut adoptée à l'unanimité.

*Attendu les importantes différences entre les orientations du SPECA et celles du Collège dans le dossier;*

*attendu l'enlisement des négociations découlant d'un dépôt final de la partie patronale.*

*Que l'assemblée syndicale mandate son exécutif pour exiger la reprise des négociations dans ce dossier sur la base du respect intégral du décret tenant lieu de convention collective (Annexe VII – 3 du décret) et reposant sur le respect des grandes orientations déjà mises de l'avant par l'assemblée à savoir :*

- *une politique visant le règlement des cas lourds;*
- *n'impliquant pas une analyse systémique de l'enseignement de tous les professeurs, qu'ils soient permanents ou non, mais reposant sur une analyse des enseignements sur une base volontaire;*
- *garantissant la plus stricte confidentialité des résultats du processus d'évaluation desdits enseignements;*
- *respectant intégralement la convention collective;*
- *permettant des plaintes professeurs/étudiants et étudiants/professeurs.*

*Que l'assemblée syndicale mandate également son exécutif pour faire connaître à la partie patronale son plus strict refus de s'impliquer dans quelque politique qui n'aurait pas donné lieu à une entente préalable entre les parties.*

## DOSSIER DE LA 27<sup>e</sup> PAIE

Yves Coutu a expliqué la situation prévalant actuellement à la suite de la dénonciation de l'entente déjà

conclue entre le Collège et le SPECA. Par la suite, la proposition suivante a été adoptée à l'unanimité

*Attendu l'analyse de la situation de la 27<sup>e</sup> paie prévue le 14 août 2008;*

*attendu la dénonciation par le Collège de l'entente intervenue en juin 2005 à cet effet.*

*Que l'assemblée syndicale mandate l'exécutif du SPECA afin d'explorer toutes les avenues possibles pour faire respecter les termes de l'entente de 2005 sur la 27<sup>e</sup> paie.*

*À défaut de quoi, que l'exécutif du SPECA soit mandaté afin qu'il négocie avec le Collège une compensation qu'il jugera suffisante pour la dénonciation de ladite entente par le Collège.*

## PROFESSION ENSEIGNANTE : PLAN D'ACTION

Annette Gélinas a expliqué ce dossier à partir du document imprimé pour l'assemblée et de la brochure Carnet collégial de la FNEEQ, disponible sur le site de la FNEEQ. La proposition suivante fut unanimement adoptée.

*1) Considérant l'importance primordiale de l'enseignement dans la mission des cégeps;*

*considérant que cette mission ne peut être adéquatement remplie que si les ressources enseignantes sont suffisantes;*

*considérant que des ressources enseignantes ont été coupées pour plusieurs raisons depuis 15 ans;*

*considérant que l'enseignement collégial, à titre de profession ancrée dans l'enseignement supérieur, doit être valorisé à sa juste mesure, particulièrement dans un contexte de renouvellement des effectifs, afin d'attirer et de retenir des candidates et des candidats de valeur;*

*considérant que le rapport du comité paritaire, « Enseigner au collégial... Portrait de la profession » démontre amplement la complexité de la pratique enseignante actuelle et l'effet des nouvelles responsabilités conséquentes à la réforme de 1994;*

→

→ → → Suite de la page 3

*considérant que les activités d'enseignement proprement dit constituent le cœur de cette pratique.*

*Que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour apporter la proposition suivante au Conseil d'administration du Collège pour adoption :*

*Le Conseil d'administration du Collège Ahuntsic reconnaît la nécessité de valoriser concrètement la profession enseignante au collégial et demande au Ministère de donner suite aux travaux du comité paritaire, dans la perspective d'une recherche de solutions aux problèmes les plus graves qui auront été identifiés.*

- 2) Que l'assemblée syndicale fasse sien le modus operandi de l'opération CA pour faire valoir nos revendications relativement à l'ajout de ressources dans le réseau collégial.*
- 3) Que l'assemblée syndicale demande au Conseil d'administration d'appuyer la lettre du directeur général du 16 novembre 2007 adressée à M. Laval Dubé et en informe les instances pertinentes.*

## **AUTRES PROPOSITIONS**

D'autres propositions ont également été adoptées, notamment en ce qui a trait à la révision de la position du SPECA quant à l'envoi des griefs à l'arbitrage dans le contexte de la loi qui a décrété, dans les faits, la convention collective qui s'appliquera jusqu'en 2010. La proposition suivante a donc été adoptée à l'unanimité.

*Attendu la position antérieure du SPECA à l'effet de toujours porter à l'arbitrage un grief soumis par l'un de ses membres ou par un groupe de ses membres et qui n'a pas été réglé à la satisfaction de ce ou ces membres par la partie patronale et ce, quelle que soit la nature du grief;*

*attendu les modifications apportées à notre convention collective par le décret 2005-2010;*

*attendu que les dites modifications pourraient entraîner des coûts importants et inutiles aux organisations syndicales et par là, nuire à leur capacité d'intervention dans l'intérêt collectif des membres;*

*attendu que la décision de porter tout grief à l'arbitrage est maintenant de la responsabilité des syndicats ;*

*attendu que dans certains cas, une enquête minutieuse et une consultation de la jurisprudence peuvent permettre de prédire l'issue probable d'un arbitrage.*

- Que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour prendre la décision, après évaluation, de porter ou non un grief à l'arbitrage ;*
- que l'exécutif du SPECA ne puisse cependant refuser d'envoyer un grief à l'arbitrage s'il n'a pas l'accord de la partie syndicale au C.R.T. pour ce faire ;*
- que, pour les griefs logés en vertu du décret actuel et déjà envoyés à l'arbitrage, la procédure précédente s'applique et qu'ils puissent être retirés du rôle si l'exécutif et l'équipe des professeurs du C.R.T. les jugent indéfendables.*
- que tout grief de congédiement soit obligatoirement envoyé à l'arbitrage, de même que tout grief lié à des mesures disciplinaires majeures découlant de l'application de l'article 5-18.*

Une autre proposition concernant un projet de Politique de gestion des ressources humaines soumise par le service des ressources humaines au SPECA pour consultation, a également été adoptée unanimement.

- L'assemblée syndicale prend acte de l'intention du Collège d'adopter une politique de gestion des ressources humaines ;*
- reconnaît les grandes et louables valeurs y apparaissant, telles que le respect, l'équité, l'intégrité, la créativité, l'ouverture, auxquelles elle ne peut qu'adhérer ;*
- exprime le souhait que ces valeurs se retrouvent le plus tôt possible dans les pratiques au quotidien de la Direction des ressources humaines.*

Enfin, pour donner suite au remplacement de Louis Philippe Lépine à la Commission des études, la famille des techniques humaines et administratives proposa la candidature de Mme Lucie Paradis du département de Techniques auxiliaires de la justice, candidature qui fut adoptée à l'unanimité.

Le comité école et société FNEEQ

## Vers un rassemblement du monde de l'éducation

Une grande première pourrait prendre forme dans le monde québécois de l'éducation. Les organisations syndicales ayant des membres qui y oeuvrent se sont en effet rencontrées, pour définir les conditions nécessaires à l'élaboration, puis à la défense d'un projet pour l'avenir du système d'éducation au Québec, avec l'intention d'interpeller le gouvernement sur cette base. Objectif : permettre aux intervenantes et aux intervenants de première ligne de s'exprimer sur les actions prioritaires à mener, pour que l'éducation redevienne une priorité sociale. Et les syndicats de la FNEEQ sont, bien sûr, sollicités afin de mener cette vaste réflexion sur l'avenir de l'éducation québécoise.

### Vers un rassemblement du monde de l'éducation

Le projet, ambitieux et nécessaire, est né de quelques constats partagés qui traversent les réflexions menées sur l'école.

On a abondamment usé, ces dernières années, de l'expression « société du savoir », parfois à des fins douteuses. Il faut toutefois constater qu'on ne peut échapper à cette mutation. Cette « société du savoir », qui se met lentement mais inexorablement en place, pose un défi de taille à tous les systèmes éducatifs. Elle n'est pas seulement synonyme de transformations importantes du marché du travail; elle entraîne aussi de profonds changements sociaux qui posent dans un tout autre contexte la question de la mission de l'école et la place de cette institution dans la société.

La gamme des emplois disponibles pour les jeunes qui quittent tôt le système scolaire s'est considérablement rétrécie en cinquante ans et cette tendance ne peut que s'accroître. Nous sommes à l'ère des emplois technologiques, une large proportion de ceux qui sont créés demandant une formation poussée. Parallèlement, la concentration des médias et la croissance exponentielle des modes d'information rendent de plus en plus complexe l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Peut-on, dans un tel contexte, accepter les taux de

décrochage et d'échecs que l'on observe depuis une dizaine d'années? Notre société peut-elle se permettre qu'autant de jeunes échappent au système scolaire?

De telles questions sont centrales et d'autant plus pressantes qu'elles se posent sur une toile de fond particulière. L'éducation comme service public est bradée dans de nombreux pays, sous les pressions d'une logique marchande qui se manifeste de plusieurs façons. Ici, au Québec, nous observons des inégalités toujours plus grandes entre les élèves en matière de performance scolaire. Cette tendance relève, pour une bonne part, de politiques éducatives gouvernementales qui encouragent la concurrence entre les établissements scolaires. Par exemple, le financement public des écoles privées stimule la mise en place de projets pédagogiques sélectifs dans les écoles publiques (ce qui a comme effet une forme de stratification des effectifs) et favorise l'intégration massive, en classe ordinaire, des élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ce, sans véritable soutien.

Cette concurrence entre les établissements est encouragée par les palmarès qui, malgré des controverses parfois vigoureuses, continuent de faire périodiquement les manchettes. Pendant ce temps, l'enseignement post-secondaire supérieur souffre d'un sous-financement chronique, ouvrant une brèche dans la gratuité scolaire. Les cégeps sont considérés, par certains, comme un obstacle à la standardisation des échanges – éventuellement commerciaux – avec le système éducatif nord-américain.

### Un projet audacieux

Est-il possible, dans ce contexte, de rassembler les forces vives de l'éducation derrière un « programme » pour l'éducation québécoise qui puisse rallier et répondre à des impératifs de pertinence, de faisabilité et d'un certain progressisme? C'est le pari que les organisations syndicales ont résolu de faire, en déclenchant la démarche de réflexion nécessaire dans leurs syndicats ou dans leurs instances. Elles le feront en acceptant de situer celle-ci



→ → → Suite de la page 5

dans un processus de recherche de consensus et en mettant en place les moyens pour y parvenir, dans le cadre d'une démarche en trois temps.

La première phase est celle d'une réflexion menée dans les rangs de chaque organisation. Pour la FNEEQ, cette étape se traduira par un appel aux syndicats, dans chaque regroupement, pour qu'ils réagissent à un projet de contribution préparé par le comité école et société et examiné par le Bureau fédéral. Ce texte déclencheur sera inspiré par le « patrimoine » de nos positions, mais cherchera aussi à présenter les grands enjeux actuels (réussite scolaire, écoles à projets, écoles privées, réforme, gouvernance des établissements...) en énonçant des propositions concrètes susceptibles de répondre au double objectif de rallier, mais aussi de suggérer de véritables avancées pour notre système d'éducation. Les réactions à ces propositions seront ensuite colligées par le comité école et société pour constituer la contribution de la FNEEQ à la réflexion de la CSN, partie prenante au projet. Par la suite, une journée d'échanges et de mise en commun des travaux de chaque organisation est envisagée pour le mois de juin.

Cet exercice peut-il conduire à autre chose qu'à la présentation d'un chapelet des positions de chaque organisation, ce qui risquerait davantage de diviser que de rallier? Une grande partie du pari est là et c'est pourquoi tous sont conviés à avancer des propositions rassembleuses, centrées sur l'essentiel, plutôt que de chercher à imposer les détails de ses propres analyses. Sur la réforme, par exemple, qu'est-ce qui doit primer? Doit-on, si la perspective d'un message commun s'impose, mettre l'accent sur la division entre les « pro-moratoires » et les « pro-réformons-la-réforme »? Y aurait-il moyen de cerner un objectif de changement qui puisse rallier, convaincre le grand public par la convergence de certains points de vue pour exercer ainsi, auprès du gouvernement, une pression importante? Nous soumettons cette manière d'aborder les nombreux enjeux qui façonnent l'évolution de l'éducation.

Contrairement aux états généraux sur l'éducation tenus en 1995, la réflexion sur l'avenir de notre système

d'éducation ne se fera pas, dans nos rangs, à l'enseigne d'un coût zéro. Aucune des organisations impliquées ne pense qu'il est possible de relever les nouveaux défis sans insuffler suffisamment d'oxygène au budget de l'éducation, ce qui a deux conséquences. D'abord, celle de placer le cadre de la réflexion : il ne s'agit pas de se demander comment faire plus avec moins, mais de déterminer ce qu'on devrait faire en priorité si on disposait – au primaire, au secondaire, dans les cégeps et les universités – d'un financement mieux adapté aux besoins futurs. Ensuite, ce parti pris comporte l'obligation d'indiquer les avenues suggérées pour que le financement de l'éducation soit considérablement augmenté.

### **Un rassemblement en janvier 2009**

Une fois mises en commun toutes les contributions de chaque organisation, une phase de synthèse, dont les paramètres restent à définir, permettra d'élaborer et d'écrire un « programme » pour l'avenir de l'éducation québécoise.

À l'automne, des travaux de conciliation seront sans doute nécessaires, au plan politique; l'objectif étant que chaque organisation puisse faire valoir les ajustements qu'elle estime nécessaires pour être en mesure de souscrire aux éléments retenus, lors d'un grand rassemblement intersyndical.

Si le projet chemine à travers ces étapes, il s'agira d'une grande manifestation « à l'intérieur », au cours de laquelle sera lancé officiellement ce programme pour l'éducation québécoise, qui aura sans doute une allure de manifeste, et dont on peut espérer qu'il pourra ouvrir un débat social d'une certaine envergure. Dans la mesure où l'ensemble des organisations pourront s'en réclamer, il s'agira d'une véritable première dans le monde québécois de l'éducation.

# La privatisation en éducation : une réalité dissimulée

Dans le cadre d'un atelier portant sur l'impact du privé en éducation supérieur qui s'est tenu le 24 août 2007 lors du premier Forum Social Québécois, Marie Blais, vice-présidente de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) a présenté une étude britannique sur la privatisation déguisée dans le secteur éducatif, dévoilée fin juillet au Congrès de l'Internationale de l'Éducation.

Stephen Ball et Deborah Youdell de l'Institute of Education, University of London y font la distinction entre la privatisation « endogène » qui se manifeste par l'importation de méthodes de gestion, de valeurs, de concepts issus de l'entreprise privée et la privation « exogène » qui, elle, se traduit par l'introduction du secteur privé à travers les PPP, la sous-traitance ou la philanthropie. En plus de remodeler le rôle de l'État, ces différentes formes de privatisation modifient la gouvernance des établissements, l'organisation des services éducatifs, les conditions d'enseignement, le rôle des acteurs (dirigeants, enseignants, étudiants, syndicats) mais, surtout, remettent en cause les valeurs qui prévalent dans les établissements. L'éducation cesse d'être considérée comme un bien public profitant à la société dans son ensemble, pour devenir un produit de consommation profitant à un individu.

L'étude met en lumière les diverses formes que prennent la privatisation en éducation. Ball et Youdell différencient la privatisation dans l'éducation (privatisation endogène) de la privatisation de l'éducation (privatisation exogène). Toujours présentée comme une solution efficace aux déficiences perçues dans l'enseignement public, la privatisation en éducation est une réalité souvent camouflée.

## LA PRIVATISATION DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC OU LA PRIVATISATION « ENDOGÈNE »

La privatisation endogène se manifeste par l'importation de méthodes de gestion, de valeurs, de concepts issus de l'entreprise privée, rendant le secteur public ouvert à l'esprit d'entreprise privée et plus conforme au style de fonctionnement d'une entreprise. Les différentes formes de privatisation endogène préparent souvent la voie à des formes plus explicites de privatisation de l'éducation.

### *Création de quasi-marchés*

Le choix de l'établissement scolaire exercé par les parents, combiné à un financement lié au nombre d'étudiants instaurent une compétition entre les établissements du secteur public et du secteur privé. Cette concurrence entre établissements a souvent pour effet de favoriser un déplacement

des élèves du secteur public vers le secteur privé, créant ainsi des quasi-marchés.

## *Le nouveau management public remodèle le secteur public à l'image du secteur privé*

Le nouveau management public a été le principal mécanisme de réforme des secteurs publics dans tout le monde occidental au cours des 20 dernières années. Il introduit un ensemble de méthodes, d'idéaux et de concepts issus du secteur privé. Ces techniques réorientent le travail des établissements scolaires et des enseignants en modifiant leurs valeurs et leurs priorités. Cela peut se traduire pour les établissements par la fixation, par les gouvernements, de repères et d'objectifs à atteindre pour les écoles et les systèmes scolaires; par le lien entre un financement et des exigences en matière de performance; par la rémunération des enseignants selon les performances et par la publication des performances des établissements scolaires (palmarès).

Le manager, souvent un consultant ou gestionnaire, est un agent capital du changement en matière d'organisation, en même temps qu'une clé pour la politique de privatisation.

## LA PRIVATISATION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC OU LA PRIVATISATION « EXOGÈNE »

La privatisation exogène ouvre certains services éducatifs à une participation du secteur privé ou encore utilise le secteur privé afin de concevoir, de gérer certains aspects de l'enseignement public.

### *Sous-traitance de services*

Les gouvernements et les établissements ont déjà sous-traité des services éducatifs « non fondamentaux » tels le transport scolaire, les services de restauration et d'entretien.

Les entreprises privées et les consultants sont actuellement très actifs dans la vente de services « plus centraux » d'éducation, notamment les services de gestion du personnel, les services informatiques, de la paie et des équipements. Auparavant, ces services étaient donnés proposés aux établissements scolaires par des autorités publiques, ou par des organismes gouvernementaux locaux ou nationaux. Certaines entreprises offrent aussi des services en matière de formation professionnelle et de contrôle de la qualité (tests).

### *Sous-traitance auprès des établissements scolaires*

Dans certains pays, des écoles ou groupes d'écoles ont été transférés à des consultants par le biais de contrats pour une durée déterminée. Par exemple, Edisonschools UK a pris en

→ → → Suite de la page 7

main la gestion d'établissements au Royaume-Uni et aux États-Unis.

### **Partenariats public-privé (PPP)**

Des prestataires privés conçoivent, construisent et gèrent des équipements éducatifs pour une durée déterminée. Il s'agit de transférer vers le secteur privé une partie des coûts et une part de risque. En contrepartie, le secteur privé recevra des remboursements à long terme. Cette tendance se retrouve plus particulièrement en Australie, en Nouvelle-Écosse, au Canada et en Allemagne.

### **Investissements de capitaux internationaux dans l'enseignement public**

Des capitaux internationaux cherchent à investir dans le secteur public de l'éducation de plusieurs pays. Pour ces multinationales, l'éducation est un marché parmi d'autres.

### **Commercialisation ou « coca-colaisation »**

Des entreprises commerciales utilisent certains établissements pour cibler des consommateurs. En échange d'une commission sur des produits vendus, des contrats exclusifs sont accordés à des entreprises privées (Coke, Nike).

### **Philanthropie, aides et subventions**

Des subventions sont allouées à des établissements par le secteur privé, par des philanthropes ou encore par des parents par le biais de donations (Fondation). La philanthropie peut se manifester par de la publicité au sein d'un établissement.

### **Les contextes de la privatisation**

C'est dans les nations hautement industrialisées, plus particulièrement anglophones, que se trouvent la plupart des défenseurs et des promoteurs de la privatisation. Depuis plus de 20 ans, différentes formes de privatisation se sont développées et sont maintenant considérées comme la norme.

Dans les pays en voie de développement, différentes formes de privatisation favorisent la mise en place des services éducatifs dans des zones où ceux-ci n'existaient pas. Dans les projets éducatifs nouvellement créés, souvent financés par la Banque mondiale, certaines formes de privatisation, notamment des PPP, apparaissent comme une solution.

Le transfert des tendances à la privatisation des nations hautement industrialisées vers le monde nouvellement industrialisé et en voie de développement est étroitement

lié à des processus plus larges de mondialisation, d'occidentalisation.

### **La refonte de l'État**

Les différentes formes de privatisation reflètent et renforcent les changements qui surviennent dans le rôle, les formes et les modalités de l'État moderne. On passe d'un État unitaire, du gouvernement à la gouvernance. Ces processus de réforme ne doivent pas être vus comme de simples stratégies de décentralisation et de déréglementation, il s'agit d'un processus de re-réglementation.

L'État n'abandonne pas le contrôle qu'il exerce sur les services publics mais établit une nouvelle forme de contrôle. Plutôt que d'utiliser des systèmes administratifs traditionnels afin d'assurer l'organisation ou la gestion des services, il fait appel à des organismes non gouvernementaux (ONG), des entreprises privées, des philanthropes qu'il guide à distance, qu'il supervise. Ces organismes deviennent des acteurs clés dans le secteur de l'enseignement public.

Cette nouvelle conception induit que l'État crée des marchés, ouvre des possibilités, remodèle et modernise. Ce remodelage de l'État ne s'opère pas seulement dans le secteur de l'éducation. Des tendances similaires se retrouvent dans les autres domaines des services de l'État tels que les services sociaux et les services de la santé.

### **La promotion de la privatisation**

Les discours sur le choix, la responsabilité, l'efficacité prônés par des organismes importants et influents, qu'ils soient nationaux ou internationaux, gouvernementaux, non gouvernementaux ou privés promeuvent des réformes introduisant différentes formes de privatisation.

L'OCDE, l'Union européenne, l'UNESCO, la Banque mondiale et le FMI et l'OMC ont souvent adopté des approches différentes mais elles cherchent à imposer des agendas et des réformes similaires. Le vocabulaire peut diverger mais les objectifs restent les mêmes.

## **LES CONSÉQUENCES DE LA PRIVATISATION**

### **Inégalités dans l'accès à l'éducation**

La concurrence entre le privé et le public, animée par les choix des parents et des élèves et allant de pair avec un financement proportionnel au nombre d'élèves, introduit des pratiques ouvertes, mais aussi dissimulées, de sélection des plus performants. Ces processus peuvent entraîner une ségrégation et une homogénéisation des populations

→

→ → → Suite de la page 8

scolaires. Des disparités croissantes entre les catégories socio-économiques peuvent apparaître et avoir des effets importants sur l'égalité d'accès à l'éducation.

### ***Le nouveau management public impose de nouvelles valeurs***

Le nouveau management représente davantage que la simple supervision, il possède la capacité de remodeler les organisations et, de fait, de les remodeler à sa propre image.

En introduisant des concepts tels que objectifs, compétition, leadership, esprit d'entreprise ou encore des pratiques liant la rémunération et la performance, il transforme les activités des enseignants, leurs valeurs, leurs missions. Il fait entrer en jeu de nouveaux rôles et de nouvelles relations, ceux de clients, de consommateurs et des concurrents, ceux du manager, du partenaire sous-traitant, de l'évaluateur/inspecteur/superviseur, et il exclut ou marginalise les anciens rôles basés sur la loyauté et des relations de confiance.

Ce nouvel environnement engendre une culture où l'intérêt particulier domine au détriment des préoccupations éducatives.

### ***Des valeurs qui transforment les rôles***

Ces tendances changent les relations interpersonnelles au sein des établissements : le chef d'établissement se convertit en gestionnaire, l'étudiant devient un consommateur, un client et l'enseignant se réduit à un technicien.

À la faveur d'un rythme accru, d'une intensification du travail et de la rémunération à la performance, la sociabilité au sein de l'établissement décline. Les relations professionnelles s'individualisent de plus en plus et les discussions de nature professionnelles régressent.

Un écart apparaît entre les valeurs, les objectifs et les perspectives de la direction et du personnel enseignant. La direction se préoccupe principalement de l'équilibre budgétaire, du recrutement, des relations publiques et de la gestion de l'image, tandis que le personnel enseignant est soucieux de la formation, des programmes d'études et des besoins des étudiants.

### ***Les relations de travail et des conditions d'enseignement se dégradent***

Les tendances à la privatisation modifient les conditions d'enseignement, favorisent une plus grande flexibilisation du travail des enseignants et l'embauche de personnel à

statut précaire. Une rémunération différenciée de ces derniers engendre une différenciation entre les enseignants.

La privatisation a provoqué un remodelage des relations de travail et des conditions d'enseignement. Le rôle des organisations syndicales s'amenuise et le principe même de négociation collective est remis en cause.

### ***Une vision marchande de l'éducation***

L'éducation devient davantage une marchandise bénéficiant à un individu et à son employeur, qu'un bien public qui profite à la société dans son ensemble.

De ressource partagée que l'État doit à ses citoyens, l'éducation se réduit à un produit de consommation pour lequel c'est en premier lieu l'individu qui doit prendre ses responsabilités, car c'est l'individu qui récoltera la récompense d'être éduqué.

Une nouvelle vision de l'éducation en tant que bien privé au service des intérêts de l'individu, des employeurs et de l'économie se substitue à une vision de l'éducation en tant que bien public au service de toute la communauté.

### **CONCLUSION**

Ces différentes formes de privatisation modifient totalement la vision que la société doit avoir de l'éducation. Elle changent la manière dont l'éducation est assurée, organisée, gérée, dont le programme d'études est déterminé et enseigné, dont les performances des élèves sont évaluées, et dont les élèves, les enseignants, les établissements scolaires sont jugés. Ces tendances occasionnent des changements de rôles, de positions et d'identités qui engendre un contexte où les rôles d'enseignant, d'apprenant et de parent se trouvent modifiés.

La privatisation est aussi un outil politique. L'État n'abandonne pas uniquement sa capacité à gérer des problèmes sociaux et à répondre aux besoins sociaux mais favorise un ensemble d'innovations, de changements en matière d'organisation, de nouvelles relations et de nouveaux partenariats sociaux. Ce ne sont pas uniquement l'éducation et les services éducatifs qui subissent ces tendances à la privatisation, mais la politique éducative elle-même qui est en voie de privatisation.

Pour consulter le rapport complet, voir : [http://fqppu.org/assets/files/themes/organisation\\_gestion/etude\\_britannique\\_privatisation.pdf](http://fqppu.org/assets/files/themes/organisation_gestion/etude_britannique_privatisation.pdf)